**Campagne de bourse 2022-2023 pour les élèves NON-BOURSIERS**

La campagne de bourse 2022-2023 pour les élèves NON BOURSIERS est ouverte.

Pour information

L’avis d’imposition 2022 sur les revenus 2021 est l’avis fiscal de référence pour l’étude du droit à bourse

Le demandeur sera le parent qui sera Responsable Légal Financier de l’élève au lycée

* Pour une démarche en ligne : se référer au flyer en cliquant sur ce lien :

<https://eduscol.education.fr/media/40805/download>

* Pour une démarche papier : imprimer le document joint ou le réclamer au service des bourses du lycée.

Le compléter et le retourner au lycée accompagné de votre situation déclarative de 2022 ( si déclaration séparée pour les parents, joindre les 2 déclarations) ainsi que votre RIB.

Les demandes papier devront parvenir au lycée avant le 01 juillet 2022.